

ANALYSE SEMESTRIELLE DE L'ÉVOLUTION DES PRIX DE L'ÉNERGIE - MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre de ses missions générales de monitoring, la CREG tient à jour des bases de données sur les prix de l'électricité et du gaz naturel en Belgique, dans les trois régions (Bruxelles, Wallonie et Flandre) et dans les pays voisins (Allemagne (DE), France (FR), Pays-Bas (NL) et Royaume-Uni (UK)¹). Dans le passé, la méthodologie utilisée à cette fin était basée sur une étude telle que celle initialement développée par Frontier Economics². En 2018, cette méthodologie a fait l'objet d'une mise à jour approfondie dans l'étude *A European comparison of electricity and natural gas prices for residential and small professional consumers, June 2018*, réalisée par PwC³.

Afin de parvenir à une comparaison des prix aussi objective que possible, un certain nombre d'hypothèses générales sont formulées⁴. Le coût total de l'énergie est analysé sur une base ascendante (*bottom-up*), en définissant quatre composantes principales:

1. le prix de la composante énergie pure (*commodity*)
2. les coûts de réseau (transport et distribution)
3. les prélèvements et surcharges
4. la TVA⁵

Ils sont présentés dans leur forme la plus pure⁶ afin de rendre la comparaison des prix la plus transparente possible.

En ce qui concerne le prix de la composante énergie pure, le nombre de produits est choisi, dans cette analyse, sur la base de l'indice de concentration du marché (indice HHI) pour chaque pays. Plus le marché est concentré (un nombre restreint de fournisseurs détenant une part de marché cumulée élevée), plus le nombre de produits sélectionnés est faible ; moins le marché est concentré (plusieurs fournisseurs détenant une part de marché relativement faible), plus le nombre de produits qui seront inclus dans la sélection sera important. Cette méthode de travail permet de comparer les prix sur la

¹ Les résultats du Royaume-Uni présentés dans cette note sont influencés par l'évolution des taux de change EUR/£. Les changements dans le classement doivent par conséquent être considérés avec prudence. Pour le Royaume-Uni, les prix de l'énergie proposés aux PME et indépendants ne sont pas disponibles publiquement. Dans la méthodologie, il a dès lors été décidé d'appliquer les prix résidentiels disponibles au profil PME établi pour les PME et les indépendants, et ce tant pour l'électricité que pour le gaz naturel.

² *International comparison of electricity and gas prices for household –Final Report on a study prepared for the CREG, October 2011*, <https://www.creg.be/fr/publications/etude-f20111026-1>

³ *A European comparison of electricity and natural gas prices for residential and small professional consumers, June 2018*, <https://www.creg.be/sites/default/files/assets/Publications/Studies/F180628pwc.pdf>

⁴ Les différentes hypothèses générales :

- Il n'est pas tenu compte de l'autoproduction.
- Le consommateur n'est pas propriétaire du compteur.
- Si plusieurs méthodes de paiement sont possibles, la méthode la plus couramment utilisée est choisie.
- Il n'est pas tenu compte des réductions, etc.
- Chaque produit de la sélection doit être public et accessible à tous.

⁵ En ce qui concerne les PME et les indépendants (clients professionnels), il n'est pas tenu compte de la TVA, étant donné qu'elle est récupérable.

⁶ Cela signifie notamment que les coûts de l'énergie renouvelable en Belgique inclus dans le prix de fournisseur et les coûts des obligations de service public en Belgique, principalement imputés aux gestionnaires de réseau de distribution, ont été dissociés et intégralement affectés aux prélèvements.

base des contrats les plus représentatifs du marché et de sélectionner une variété de produits qui peuvent différer à la fois par vecteur (marché de l'électricité ou du gaz naturel) et par pays.

A l'exception de l'Allemagne, toutes les zones d'exploitation⁷ des gestionnaires de réseau de distribution sont prises en compte pour tous les pays, ce qui signifie que la comparaison des prix comporte également une répartition géographique.

- Pour l'électricité, les prix sont indiqués pour les clients suivants :
 - clients résidentiels avec une consommation annuelle de 3.500 kWh équipés d'un compteur simple ;
 - clients professionnels avec une consommation annuelle de 50.000 kWh équipés d'un compteur simple.
- Pour le gaz naturel, les prix sont indiqués pour les clients suivants:
 - clients résidentiels avec une consommation de 23.260 kWh/an ;
 - clients professionnels avec une consommation de 100.000 kWh/an.

Les prix indiqués sont basés sur les formules de prix et les fiches tarifaires telles que publiées par les fournisseurs sur leur site Web pour les mois concernés et ne tiennent pas compte des réductions.

⁷ L'Allemagne constitue une exception à cette règle, compte tenu du grand nombre de gestionnaires de réseau de distribution dans le pays. L'analyse a montré qu'un impact de la zone GRT concernée sur les tarifs GRD pouvait être établi. En ce qui concerne les tarifs GRD, des différences ont pu être observées selon que le GRD avait une orientation plus urbaine ou rurale. Par conséquent, pour chaque zone GRT (4), les GRD urbains et ruraux les plus importants ont été choisis. Une moyenne pondérée a ensuite été systématiquement calculée à cette fin.